

Cameroun

Remarque générale pour les documents d'état civil

Remarque générale sur le pays

Tous les documents devront être transmis à la représentation suisse compétente, via la Direction de l'état civil, pour vérification de l'authenticité et du contenu ainsi que pour légalisation. // Une avance de frais de 1200 francs sera demandée.

X Naissance

Acte de naissance original délivré par la mairie du lieu de naissance ET copie certifiée conforme de l'acte de naissance datée de moins de 6 mois.

En cas d'acte de naissance établi sur la base d'un jugement supplétif d'acte de naissance, les documents suivants doivent être produits:

1. signification,
2. expédition,
3. certificat de non-appel
4. grosse du jugement.

X Célibat

Certificat de célibat daté de moins de 6 mois

Mariage précédent

Acte du précédent mariage (portant mention du divorce)

n'exiger cette mention que si le divorce n'a pas été prononcé en Suisse

Divorce

Jugement de divorce comprend: 1. la signification ou notification du jugement 2. l'expédition du jugement 3. le certificat de non-appel 4. la grosse du jugement

Veuvage

Acte de décès du conjoint

X Résidence

Certificat de domicile daté de moins de 6 mois, délivré par la Mairie du lieu de domicile

Nationalité

Photocopie du passeport ou de la carte d'identité nationale